



VENTE SOUS PLI CACHETÉ AU PLUS OFFRANT

**Bâtiment Communal avec terrain et parking
Sis le Chef-Lieu - 73450 VALMEINIER**

REGLEMENT DE LA VENTE

Date limite de remise des offres : **Vendredi 26 avril 2019 à 17h00**

Lieu d'exécution : Commune de Valmeinier

Personne responsable de la vente : Monsieur Philippe BAUDIN, Maire de Valmeinier

Article 1 - OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente d'un lot composé de six parcelles (dont une bâtie) sises « le Chef-Lieu » 73450 VALMEINIER

Bâti :

B 2251 **127.95 m² Loi Carrez - 183.21 m² Sol**

Terrains attenants :

B 1314 55 m²

B 1318 18 m²

B 1317 26 m²

B 2134 41 m²

Total **140 m²**

Parking :

B 2120 **trois places VL**

Article 2 - CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

2.1 - COLLECTIVITE CONTRACTANTE

La collectivité contractante est la Commune de VALMEINIER

dont le siège est sis :

Le Chef-Lieu 73450 VALMEINIER.

2.2- MODE DE VENTE

La commune qui requiert la vente au plus offrant se réserve de donner ou de refuser son consentement à cette vente jusqu'à ce que le Conseil Municipal en ait délibéré. Le fait de ne pas délibérer emporte à l'égard de tout intéressé, signification du retrait du bien de la vente.

2.3- *PRIX MINIMUM* : Un prix minimum est fixé mais ne sera pas divulgué

2.4. - *GARANTIE*

Les surfaces vendues sont données à titre indicatif, elles seront calculées par un géomètre.

Le bien se vend dans l'état où il se trouve au jour de la signature de l'acte sans aucune garantie quant à la nature du sol et du sous-sol ou quant à la solidité des constructions, sans aucune garantie de vices apparents ou cachés et avec toutes leurs servitudes, fussent-elles occultes, sans recours contre le vendeur.

Le bien devrait être libéré en septembre 2019.

Il est rappelé qu'il y a lieu de se conformer aux règles de l'urbanisme en vigueur en cas de modification du bâtiment et dans tous les cas en tant que changement d'affectation des locaux.

2.5 – *PUBLICITE*

La présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage sur les panneaux de la commune, sur le site de la Commune et la page de facebook de la Mairie.

2.6– *VISITE*

Visite possible sur rendez-vous, il faut pour cela s'adresser à la mairie de VALMEINIER au 04.79.56.51.06. Les visites se feront en présence d'un employé communal ou d'un élu du Conseil Municipal

Article 3 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

Pour les personnes physiques :

- copie recto verso d'une pièce d'identité
- copie d'un justificatif de domicile.

Pour les personnes morales,

- extrait K-Bis
- copie recto verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure.

Article 4 - RETRAIT DU RÈGLEMENT DE LA VENTE

Le présent règlement de la vente sera disponible dès la publication de l'avis. Il sera téléchargeable sur le site de la collectivité. A défaut et sur demande écrite par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, il pourra être adressé par voie électronique ou par voie postale.

Article 5 - COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- 1) Le présent document qui régit la présente consultation,
- 2) Un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.
- 3) Plans
- 4) Photos

Article 6 -PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leurs offres sous pli cacheté le feront de la manière suivante :
-le pli cacheté portera les références de la vente :

Intitulé de la vente : « VENTE BATIMENT COMMUNAL - NE PAS OUVRIR »

- Le nom du candidat, personne physique ou personne morale

A placer dans cette enveloppe cachetée :

- les pièces justificatives portées à l'article 5
- la proposition de prix, à formuler sur l'imprimé en annexe au présent règlement de la vente ou sur papier libre (la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat).

Article 7 – CONDITIONS D'ENVOI ou de REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres :

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la COLLECTIVITE, avant le :

Vendredi 26 avril 2019 à 17h00.

Conditions de remise sous format papier :

Les plis, contenant les offres, pourront être déposés contre récépissé à l'adresse ci-après :

MAIRIE DE VALMEINIER

Le Chef-Lieu

73450 VALMEINIER

Les lundis, mardis, et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 17H

Les mercredis et jeudis de 9H à 12H

Ou être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal, et réceptionné avant ces dates et heures limites, à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ATTENTION

1) Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres de la COLLECTIVITE ; seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

2) Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue.

En conséquence, la COLLECTIVITE ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.

3) Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature.

Article 8 -UNITÉ MONETAIRE

Le candidat est informé que la Collectivité souhaite conclure la Vente dans l'unité monétaire : EUROS.

Article 9 - CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

A) La Commune de VALMEINIER retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La commune se réserve le droit de rejeter une offre en cas de doute quant à sa crédibilité.

B) En cas d'égalité d'offre, le candidat retenu sera celui ayant transmis la proposition en premier (cachet de la poste ou, en cas de remise en Mairie, récépissé de dépôt faisant foi).

C) Paiement

Le paiement doit être effectué comptant en totalité, entre les mains du notaire choisi par la commune, le jour de la signature de l'acte de vente. A défaut la commune pourra choisir un autre candidat ou poursuivre l'exécution forcée de la vente.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée.

Article 10 – DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Le dossier fourni par la Commune sera constitué des diagnostics suivants :

- Loi Carrez
- Amiante
- Plomb
- Diagnostic Performance Energétique
- Etat Risques Naturels et Technologiques

Article 11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information, prendre contact avec les services techniques au 04.79.56.51.06 ou écrire à mairie@valmeinier.fr

Annexe : imprimé de candidature



VENTE SOUS PLI CACHETÉ AU PLUS OFFRANT

**Bâtiment Communal avec terrain et parking
Sis Le Chef-Lieu – 73450 VALMEINIER**

PROPOSITION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom et Prénom / nom SOCIETE :

Si société, représentée par _____
(nom, prénom, qualité)

Adresse :

Téléphone : _____

OFFRE

Je formule l'offre suivante, laquelle m'engage auprès de la Commune de VALMEINIER :

.....€
(Hors frais de vente à la charge de l'acquéreur)

Fait à _____, le _____.

Signature (Si personne morale, signature + cachet de l'entreprise)



VENTE SOUS PLI CACHETÉ AU PLUS OFFRANT

**Bâtiment Communal avec terrain et parking
Sis Le Chef-Lieu – 73450 VALMEINIER**

Propriétaire du bien :
Commune de VALMEINIER
Le Chef-Lieu
73450 VALMEINIER

Nature du bien :

**Bâtiment : Loi carrez 127.95 m² - Sol 183.21 m²
Terrains attenants : 140 m²
Parking à proximité : trois places VL**

**Le Chef-Lieu
73450 VALMEINIER**

Date limite de remise des offres : vendredi 26 avril 2019 à 17H00

Lieu d'exécution : Commune de VALMEINIER

**Règlement de vente disponible
sur le site internet www.mairie-valmeinier.com
ou sur demande à la mairie de Valmeinier**